



## **Assemblée Générale**

**Mardi 29 septembre 2015**

**Compte rendu – Salle Janine Bardou**

### **Ordre du Jour :**

- ☞ Rapport d'Activité
- ☞ Rapport Financier
- ☞ Modifications des statuts
- ☞ Prospectives 2015-2016
- ☞ Renouvellement du Conseil d'Administration

## Rapport d'activités

Madame la Présidente a présenté à l'assemblée le rapport d'activités suivant :

### ☛ LES ADHÉSIONS :

A ce jour, elle sont au nombre de 181 dont :

- 1 syndicats (SDEE)
- 12 communautés de communes
- 168 communes

### ☛ LES MISSIONS RÉALISÉES :

Dès le mois de mai, Lozère Ingénierie a été en capacité de travailler sur les missions suivantes :

- reprise du programme de voirie 2014 du SDEE
- programme « Amendes de police » sur l'ensemble du département

Depuis janvier 2015 :

- **Programme de voirie du SDEE 2015** : 423 devis ont été réalisés pour 348 chantiers mis en oeuvre pour un montant de travaux de 5 480 000€. 10 Entreprises (+ sous-traitants) collaborent à ce programme.

**Notre rôle** : mission de maîtrise d'œuvre (*Rémunération : 5%*)

#### **Nos missions :**

Aide à la décision et réalisation des devis,

Rédaction des pièces techniques : DE, BPU, CCTP, plans de situation et déclaration « guichet unique »

Analyse technique des offres – Accompagnement du SDEE pour sélection de l'entreprise

Suivi des chantiers : programmation, contrôles (+ de 60), visa des décomptes, opérations préalables à la réception et tous éléments de coordination relatifs au chantier.

- **Programme « Amendes de police »** : affectation du produit issu des amendes de police (montant de 196 089 € TTC à répartir / – 14% par rapport à dotation 2014) 114 dossiers ont été élaborés et instruits.

#### **Nos missions :**

*Accompagnement des communes dans les choix techniques (études et analyse des données, recherche de solutions et consultation des divers fournisseurs).*

*Établissement d'un tableau de propositions à la DRTB en fonction des critères.*

- **Dossiers techniques** de voiries (58 dossiers), ouvrages d'art (13 dossiers), maçonneries (7 dossiers), aménagements de pistes et chemins (6 dossiers). Ces missions concernent de l'accompagnement et du conseil (avec établissement de devis, avis sur devis ...) dont 30 ont donné suite à des conventions de rémunérations entre Lozère Ingénierie et les maitres d'ouvrage.

Les missions réalisées sont des missions AMO (4 dossiers) ou de MOE (12 dossiers). Toutes les autres missions sont de l'assistance technique et de accompagnement. 60 Collectivités son concernées.

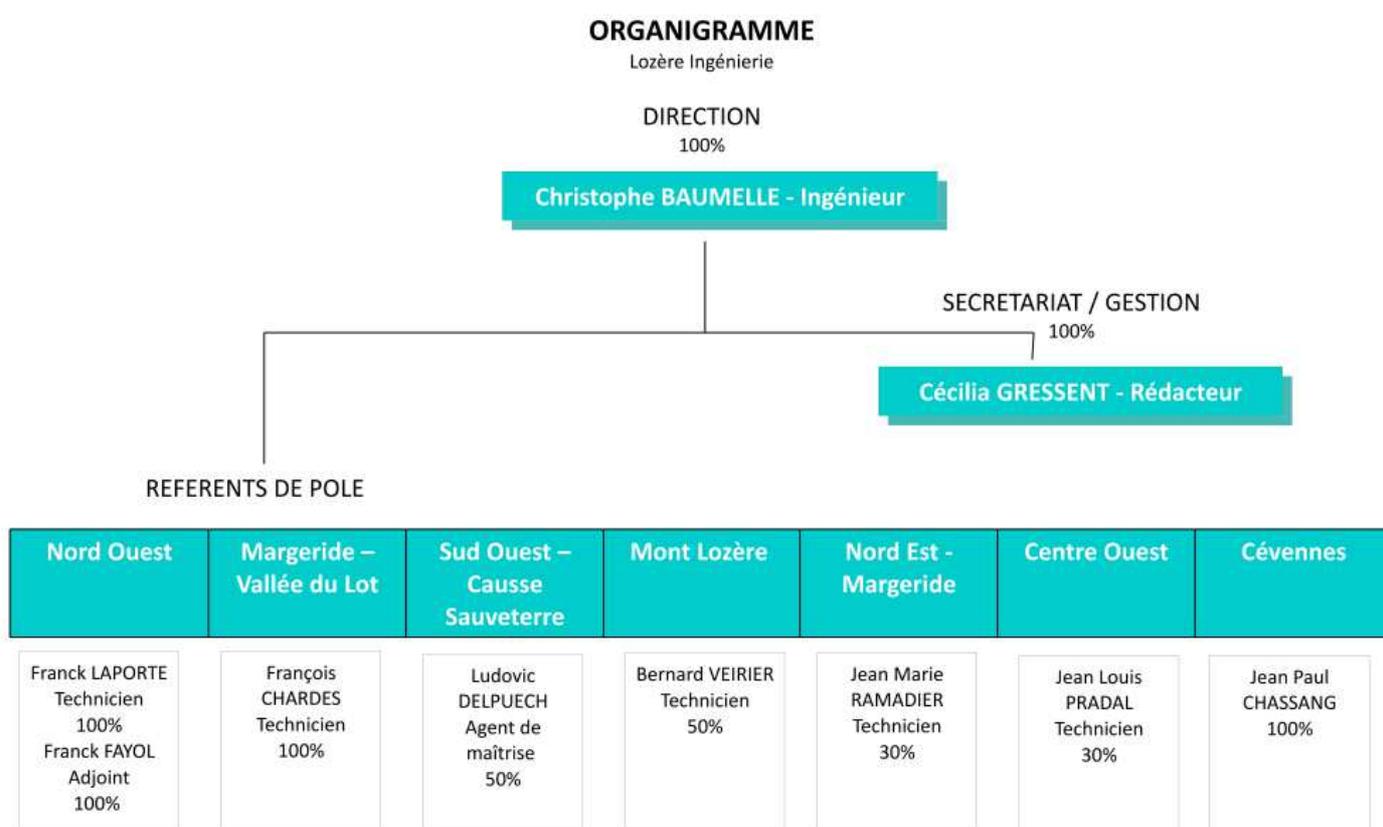
– **Dossiers de réflexions globales** : plan de circulation, problématique accueil Camping car, desserte forestière, (6 dossiers).

– Depuis septembre 2015, mission de **recensement et évaluation des dégâts suite aux intempéries**.

🔑 **LES EFFECTIFS :**

En 2014, l'équipe de Lozère Ingénierie était composée de 9 agents dont 1 directeur, 1 agent administratif et comptable et 7 référents techniques répartis sur l'ensemble du territoire. Pour un total de 6,1 ETP (équivalents temps plein).

Depuis le 18 septembre dernier, un technicien supplémentaire a été affecté sur les territoires.



Référent	Temps de travail (%)	Nombre de communes (adhérents/total)	Population (hab)	Linéaire voirie communale (km)
LAPORTE Franck	100	36/43	16 277	1 042,98
CHARDES François	100	26/28	8 005	606,46
DELPUECH Ludovic	50	21/23	10 440	643,99
RAMADIER Jean Marie	30	15/16	3 454	324,88
PRADAL Jean Louis	30	21/22	11 152	474,10
VEIRIER Bernard	50	19/19	3 683	389,28
CHASSANG Jean Paul	100	30/34	8 739	920,66



Un premier bilan **quantitatif** réalisé conjointement avec les services de la DRTB (dont sont issus tous les agents) démontre que le temps prévu pour les agents « partagés » est conforme aux prévisions. Plusieurs autres ressources ont été mobilisées sur l'aspect technique :

- technicien SETAF
- dessinateur UTCG Saint Chély
- dessinateur CAUE
- agents du laboratoire du Parc Technique Départemental

Les agents du Service des Marchés Publics du Département ont également été sollicités dans le cadre de l'assistance administrative ou juridique.

Le bilan **qualitatif** laisse apparaître plusieurs difficultés :

- du fait des très nombreuses sollicitations, le plan de charge des agents à temps complet laisse peu de disponibilité pour aller dans le fond des dossiers et mener de nouvelles prospectives.
- À noter encore parfois quelques doublons avec des agents des services de l'État faute d'un positionnement pas très clair de leur nouvelle mission Conseil aux territoires.

Mais points positifs :

- Complémentarité entre différents acteurs d'ingénierie au service des territoires lorsque nécessaire sous la forme d'échange d'informations et de complémentarité.
- l'organisation est désormais reconnue et chaque technicien affecté sur un territoire constitue une vraie proximité avec les maires.

**L'Assemblée Générale a approuvé, à l'unanimité, le bilan d'activités présenté.**

## Rapport Financier

Madame la Présidente a ensuite présenté le Rapport financier, reprenant les éléments de 2014 déjà validés en CA du 30 janvier 2015, puis présentant le budget 2015. Enfin les orientations 2016 ont été présentées à l'assemblée.

### ANNEE 2014

#### ☛ COTISATIONS ET PRESTATIONS :

##### Cotisations :

Montants prévisionnels et réalisés :

Nature	Montant prévisionnel	Montant perçu HT	Solde
Participation Communes	15 000 €	17 735 €	2 735 €
Participation Structures intercommunales	4 100 €	3 058 €	-1 042 €
Participation autres groupements de collectivités	3 000 €	2 500 €	-500 €
	<b>22 100 €</b>	<b>23 293 €</b>	<b>1 193 €</b>

Il est à noter que pour les collectivités, leur cotisation a été minorée de 25% compte tenu d'un début d'activité en cours d'année. *(suite décision CA du 18 mars 2014).*

#### ☛ COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : PRÉSENTATION

Le compte administratif 2014 présente un solde excédentaire de 86 787,67 €

# ANNEE 2015

## ☛ BUDGET 2015 : PRÉSENTATION

Le budget prévisionnel 2015 a été construit en tenant compte des éléments fournis par les différents services du Département lorsque cela était possible et les évaluations compte tenu de l'expérience 2014.

### Report :

La totalité de l'excédent de l'exercice 2014 a été reporté sur le fonctionnement.

## FONCTIONNEMENT :

### ☛ Chapitre des dépenses :

#### Charges du personnel :

Le service des Ressources Humaines a fourni une évaluation des rémunérations et des coûts supportés par le Département. Cette évaluation a pris en compte les évolutions de carrière des agents présents (1 nomination de Technicien principal 2ème classe et 1 ingénieur principal) ainsi que les besoins de l'agence. (étant acté le recrutement d'un agent supplémentaire).

#### Charges externes :

Pour certaines dépenses, elles sont basées sur un coût connu (notamment le loyer, les locations diverses) et pour d'autres sur une évaluation par rapport aux dépenses 2014.

### ☛ Chapitre des recettes :

#### Participations :

L'évaluation est basée sur un nombre d'adhérents connus, sur une base HT. La partie « autres groupements » a pris en compte l'adhésion de futurs syndicats ou autres groupements en plus du SDEE (notamment SMADE).

#### Prestations :

La voirie a été basée sur le programme de voirie SDEE 2015 ainsi que sur les dossiers actuellement en cours de traitement.

Dans l'administratif et le juridique, nous avons évalué l'impact du développement du service auprès des collectivités notamment sur l'accompagnement en termes de marchés publics.

#### Subvention :

En fonction d'un équilibre indispensable à présenter, il en ressort le montant de la subvention versée par le Département.

## INVESTISSEMENT :

### ☛ Chapitre des dépenses :

Deux programmes ont été ouverts pour un total de 26 000 € : achat de véhicule et mobilier, téléphonie, informatique

### ☛ Chapitre des recettes :

Pour financer ces deux opérations, un virement de la section de fonctionnement a été prévu (021) pour 26 000 €

Le budget global prévisionnel pour 2015 est ainsi de **498 787,67 €**.

## VUE D'ENSEMBLE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

Voté / Réalisé

<i>DEPENSES</i>	<b>VOTE</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTE A REALISER</b>
<b>011- Charges de gestion générale</b>	109 688,00 €	27 573,11 €	82 114,89 €
<b>012- Charges de personnel</b>	337 100,00 €	135 045,46 €	202 054,54 €
<b>023- Virement à la section d'investissement</b>	25 999,67 €	25 999,67 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>472 787,67 €</b>	<b>188 618,24 €</b>	<b>284 169,43 €</b>

<i>RECETTES</i>	<b>VOTE</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTE A REALISER</b>
<b>002– Résultat de fonctionnement reporté</b>	86787,67	86787,67	0
<b>70- Produits du service</b>	233 000,00 €	122 194,49 €	110 805,51 €
<b>74 – Dotations</b>	153 000,00 €	98 311,60 €	54 688,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>472 787,67 €</b>	<b>307 293,76 €</b>	<b>165 493,91 €</b>



## VUE D'ENSEMBLE BUDGET D'INVESTISSEMENT

2015

Voté / Réalisé

<i>DEPENSES</i>	<b>VOTE</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTE A REALISER</b>
<b>9141- Achat de véhicule</b>	15 000,00 €	-	15 000,00 €
<b>9142 – Mobilier et télé informatique</b>	11 000,00 €	5 731,00 €	5 269,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>5 731,00 €</b>	<b>20 269,00 €</b>

<i>RECETTES</i>	<b>VOTE</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTE A REALISER</b>
<b>021- Virement de la section de fonctionnement</b>	26000	26000	0
<b>TOTAL</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

# ANNEE 2016

## ☞ BUDGET 2016 : PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Ce budget prévisionnel a été bâti à partir des données effectives connues à ce jour notamment en ce qui concerne les dépenses. Il ne prend pas en compte, à ce stade de l'année, un éventuel excédent de fonctionnement.

### LES DÉPENSES

#### ☞ Les secteurs en baisse :

**Charge de personnel**, les frais de déplacement ainsi que les vêtements de travail sont en baisse singulière du fait d'une prise en compte de l'année en cours et des dépenses réelles engagées sur un fonctionnement plein à 6 mois.

**Charges externes** : le carburant est en nette baisse tout comme le flocage de véhicule (publicité). Concernant le carburant, l'expérience de la refacturation du 1er semestre 2015 nous donne une « photographie » plus réaliste des besoins. La rémunération d'intermédiaire connaît une forte baisse du fait que pour 2015 étaient intégrées les dépenses 2014. Les fournitures ne concerneront plus que du réapprovisionnement.

**En investissement**, le programme achat de mobilier et informatique est en baisse puisque là encore le plus gros des achats a été effectué. Cependant une ligne de crédit est conservée du fait de la prévision de personnel supplémentaire.

#### ☞ Les secteurs en hausse :

**Charges de personnel** : un ETP supplémentaire arrive à Lozère Ingénierie en septembre 2015. Son traitement est intégré suivant une évaluation réalisée en interne. Par ailleurs, il est envisagé, dans le cadre du développement de l'agence, de recruter un 50% supplémentaire (technicien) ainsi qu'un 30% d'un dessinateur mutualisé. N'est pas prise en compte l'éventuelle évolution des effectifs du fait des réorganisations (de la DRTB notamment).

Soit au total une BAISSSE des dépenses de – 33 937,68 € par rapport à 2015.

## LES RECETTES

### ☛ Les secteurs en baisse :

**L'investissement** est en forte baisse du fait que l'agence n'envisage pas d'acquérir de nouveau véhicule sous réserve de l'aboutissement de la réflexion quant à la mutualisation d'un véhicule entre le Département et Lozère Ingénierie.

**Pour le reste, pas de réelle baisse envisagée** si ce n'est une prudence sur les participations du fait de la baisse effective de la population générale sur le département (81 372 en 2014 et 81 100 en 2015).

### ☛ Les secteurs en hausse :

**Les prestations de service.** En voirie le programme du SDEE étant maintenu pour 2016, le montant des honoraires a été évalué quasiment à l'identique de l'année 2015. Les prestations voirie pures qui correspondent aux prestations réalisées pour les collectivités ont été évaluées en fonction de l'année en cours. Les prestations administratives et développement de projet sont les secteurs en évolution au sein de l'agence.

Il n'est pas prévu d'excédent de fonctionnement, donc pas de report, puisque le solde de la subvention du Département ne sera versée qu'en cas de non équilibre du budget à la fin du 4ème trimestre 2015. Ainsi, si déficit il y a, celui-ci sera comblé par le Département suivant l'enveloppe maximum prévue pour 2015. En cas d'équilibre du budget, le montant total versé par le Département restera de 60 000 €

*Tableau des OB Recettes*

### ☛ Comparatif des recettes 2015-2016 :

	RECETTES 2015	RECETTES 2016
Participations	36 000,00 €	37 800,00 €
Prestations	233 000,00 €	315 000,00 €
Subvention du Département	117 000,00 €	86 050,00 €

## Lozère Ingénierie – Orientations budgétaires Exercice 2016

### Dépenses

#### Fonctionnement

Charges de personnel				
Chapitre	Article	Nature	Montant	Remboursement Au CG
12	6218	MAD personnels	355 000 €	355 000 €
12	6336	Cotisation CNFPT (1%)	3 550 €	3 550 €
12	6488	Cotisation CNAS	3 550 €	3 550 €
11	6184	Frais de formations	5 000 €	5 000 €
11	6251	Frais de mission et déplacement	2 500 €	2 500 €
12	6475	Médecine du travail	500 €	500 €
11	60636	Vêtements de travail et EPI	500 €	500 €
<b>Total charges de personnel</b>			<b>370 600 €</b>	<b>370 600 €</b>

#### Charges externes

Chapitre	Article	Nature	Montant	Remboursement Au CG
11	6132	location bureau	4 000 €	4 000 €
11	6135	Location (véhicules + photocopieur)	6 000 €	4 200 €
11	60622	Carburants	15 000 €	15 000 €
11	6238	Flocage	1 000 €	
11	616	Prime d'assurances	15 000 €	
11	6261	Affranchissement	500 €	500 €
11	6262	Téléphonie	750 €	750 €
11	6228	Rémunération d'intermédiaires (laboratoire)	15 000 €	15 000 €
11	6225	Indemnité au trésorier	600 €	
11	6188	Reprographie (conso photocopieur)	1 500 €	
11	6064	Fourniture de bureaux	1 000 €	500 €
11	6182	Documentation	500 €	
11	60632	Achat de petit matériel	900 €	
11	6068	Autres matières et fournitures	2 000 €	
11	6156	Maintenance	1 000 €	
<b>Total charges externes</b>			<b>64 750 €</b>	<b>39 950 €</b>

#### Investissement

Article	Nature	Montant
2182	Achat de Véhicules	0 €
21848	Achat mobilier de bureau	1 500 €
21838	Achat matériel informatique	2 000 €
2185	Achat matériel téléphonie	
<b>Total charges investissement</b>		<b>3 500 €</b>

**Total Dépenses**

**438 850 €**

# Lozère Ingénierie – Orientations budgétaires 2016

## Recettes

### Fonctionnement

Participations		
Article	Nature	Montant
7474	Participation Communes	29 000 €
7474	Participation Structures intercommunales	5 800 €
7475	Participation autres groupements de collectivités	3 000 €
<b>Total participations</b>		<b>37 800 €</b>

Prestations		
706	<b>Prestations de service</b>	
	Voirie	295 000 €
7068	Administratif / Juridique	15 000 €
	Développement de projets	5 000 €
<b>Total Prestations</b>		<b>315 000 €</b>

Subventions		
<b>TOTAL</b>		<b>86 050 €</b>
7473	Subvention fonctionnement	86 050,00 €

Report exercice précédent		
<b>TOTAL</b>		
002	Excédent de fonctionnement	

<b>Total recettes</b>		<b>438 850 €</b>
-----------------------	--	------------------

L'assemblée Générale a voté, à l'unanimité, le rapport financier présenté par Madame la Présidente.

## Modifications des statuts

Madame la présidente expose à l'assemblée qu'un certain nombre de modifications doit être apporté aux statuts.

Certaines de ces modifications sont légales, d'autres concernent le fonctionnement de l'Agence Départementale.

### ☛ Remplacement de termes :

« Conseil Général » par « Conseil Départemental » et « Conseiller général » par « conseiller départemental ».

**Modification adoptée à l'unanimité.**

### ☛ Objet de l'agence

Il est proposé, dans le Chapitre I, « Création et dissolution de l'Agence – Dispositions générales » à l'article 4 « Objet de l'agence », de retirer le domaine d'intervention « TIC » et de compléter « Accompagnement administratif » avec « Accompagnement administratif ET JURIDIQUE ». L'annexe 1 « Synthèse du périmètre d'intervention » devra être mis à jour également par le retrait de la ligne « Développement TIC ».

**Modification adoptée à l'unanimité.**

### ☛ Harmonisation des statuts et de ses annexes

QUORUM :

Il est indiqué, « Chapitre II – Fonctionnement de l'agence » Article 2 « Rôle de l'Assemblée Générale » « L'assemblée générale ne peut délibérer que si **la moitié** de ses membres définis à l'article 1 y sont présents ou représentés (le quorum est déterminé au regard du nombre de voix portées qu'elles soient présentes ou représentées). »

Dans l'annexe 2 : Fonctionnement institutionnel. Dans la colonne « Assemblée générale Ordinaire » Quorum 1/3 des membres présents.

Nous proposons l'harmonisation suivante : remplacer « la moitié de ses membres » par « 1/3 de ses membres ».

« Chapitre II – Fonctionnement de l'agence » Article 2 « Rôle de l'Assemblée Générale » « L'assemblée générale ne peut délibérer que si **1/3** de ses membres définis à l'article 1 y sont présents ou représentés (le quorum est déterminé au regard du nombre de voix portées qu'elles soient présentes ou représentées). »

**Modification adoptée à l'unanimité.**

### ☞ **Annexe 3 : Protocole financier**

Il est proposé, dans le « 1- Principes d'adhésion » de :

- retirer « Pour l'année 2014 »
- compléter dans « Pour les syndicats et autres organismes (...) par tranche de 150 000 € » **du budget concerné OU du budget global » au choix de l'AG.**

**L'Assemblée Générale a voté, à l'unanimité, pour retirer « Pour l'année 2014 » et a approuvé la mention « du budget concerné par la mission de Lozère Ingénierie », à l'unanimité.**

Dans « 2- Principe de facturation des prestations » :

- remplacer « forfait de 5% du coût TTC des travaux » par le tableau suivant, voté en CA du 18 mars 2014 mais non validé par une délibération :

Tranche du montant prévisionnel HT des travaux	Barème de la tranche
T1 : ≤ 50 000 €	10,00%
T2 : de 50 001 € à 100 000 €	8,00%
T3 : de 100 001 € à 150 000 €	7,00%
T4 : de 150 001 € à 200 000 €	6,00%
T5 : > 200 000 €	5,00%

**L'Assemblée Générale a choisi de ne pas délibérer sur ce point et de laisser le soin au Conseil d'Administration de décider.**

- Ajouter : Par ailleurs, dans le cadre de missions exceptionnelles, non quantifiable par avance du fait de la nature de la prestation demandée, l'agence pourra déterminer un montant forfaitaire, en accord avec le Maître d'Ouvrage.

**Ajout adopté à l'unanimité.**

## Prospectives 2015-2016

Madame la Présidente a présenté les perspectives pour l'année à venir.

### ☛ ÉVOLUTIONS EN COURS :

#### **Marchés publics et Accompagnements Juridiques**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement administratif l'agence avait rencontré un certain nombre de collectivités pour déterminer avec elles les besoins effectifs de ces dernières sur ce thème.

Sans grande surprise, les marchés publics ressortaient fréquemment comme étant un secteur anxiogène et sur lequel il existe un vrai besoin.

Plusieurs items ont donc été abordés :

- mise en place d'une veille réglementaire,
- aide au choix des procédures,
- aide à la rédaction de marchés publics.

–

Quelques dossiers ont été menés en collaboration durant l'année 2015 : rédaction d'un protocole de travail entre le SMPC et Lozère Ingénierie qui a permis d'apporter des réponses aux collectivités.

Lozère Ingénierie assure la prise de commande auprès des collectivités et la partie logistique, le SMPC réalise la prestation. Ceci permet une très bonne mutualisation entre services et permet d'apporter aux collectivités l'expérience du service des Marchés du CD.

### ☛ ÉVOLUTIONS POSSIBLES A MOYEN ET LONG TERME :

Ouvrages d'art : un inventaire a été mené il y a quelques années par les services de l'État sur l'ensemble du patrimoine OA sur voiries communales : fiche technique de l'ouvrage, suivi des travaux d'entretien et état général de l'ouvrage. Lozère Ingénierie a récupéré cette base de données et envisage de poursuivre le suivi de ces ouvrages : soit à la demande et ponctuellement à partir des données existantes, soit de façon régulière suivant une planification arrêtée avec l'ensemble des communes.

Constats de voirie : en préalable à des travaux forestiers, certains maires nous ont sollicités pour réaliser un état des lieux contradictoire et proposer des mesures à prendre pour éviter ou mieux encadrer le transport de grumes sur les voies communales parfois sous-dimensionnées. Ces constats nécessitent que les agents de LI reçoivent une assermentation.

Recensement de la voirie communale : la mise à jour du tableau de la voirie communale permet de calculer les dotations de l'État. Ce recensement doit donc être réalisé régulièrement de façon à établir une base de données de la voirie communale proche de la réalité (voirie communale, chemins ruraux, ouverts ou non à la circulation publique). Il permet également d'avoir une parfaite connaissance de son patrimoine. Lozère Ingénierie pourrait être en capacité d'aider les communes sur ce sujet.

Signalisation d'Intérêt Local : les modifications récentes (13/07/2015) vont inciter certaines communes à mettre en oeuvre des schémas SIL, notamment pour remplacer les pré-enseignes dérogatoires pour un certain nombre de services et activités désormais interdites (garages, stations services, hôtel, restaurant).

Lozère Ingénierie va proposer des missions d'AMO visant à accompagner les collectivités dans la réflexion des schémas.

Recensement dégâts intempéries : à l'occasion des intempéries de septembre dernier, les services de l'État ont sollicité Lozère Ingénierie pour assurer à sa place les missions de recensement et d'expertise

des dégâts engendrés à l'occasion des intempéries.

Assainissement : souvent assainissement et voirie sont associés, Lozère Ingénierie n'intervient pour l'instant pas sur ce thème mais doit gérer quelques demandes. A terme, une évolution devrait être ouverte sur ce sujet.

Autres : liées à la réforme territoriale et la loi NOTRe (nouvelle organisation de la république) : en fonction des besoins et des évolutions, adaptations des missions de Lozère Ingénierie pour assurer la solidarité territoriale.

**L'assemblée générale a validé les 5 premiers points de développement. En ce qui concerne l'assainissement une réflexion doit être menée notamment sur le positionnement de Lozère Ingénierie (AMO ?).**

#### ☛ BESOINS EN EFFECTIFS

La mutualisation avec certains services a permis d'avancer sur de nombreux dossiers. Toutefois, le besoin identifié est à ce jour le suivant :

- un dessinateur projeteur sur le Nord Lozère : mutualisation en cours d'un agent sur l'UTCD de Saint Chély en capacité de réaliser des compléments de levés topographiques et réaliser des plans pour tous les projets techniques : implantation, niveaux, profils en long et en travers. Mutualisation suivant un temps partiel (30% envisagé).
- un dessinateur projeteur au siège à Mende. Jusqu'à présent une mutualisation était opérée avec un dessinateur du CAUE. Le contrat (Emploi d'avenir) a cessé fin mars. Prospective à mener sur ce poste.
- un technicien supplémentaire (50%) : un technicien est actuellement à 50% sur le Sud Ouest du Département, il serait opportun de compléter ce temps partiel pour compléter la présence de Lozère Ingénierie sur ce territoire.

**Ces besoins ont été intégrés aux orientations budgétaires de 2016.**

D'autres profils peuvent intervenir dans la réalisation des prestations assurées par Lozère Ingénierie sous réserve d'une réflexion globale des services du CD en adéquation avec les orientations définies par le Conseil d'Administration : SIG, eau, assainissement.

Ces effectifs supplémentaires peuvent permettre d'avoir une réponse plus détaillée et peuvent dégager des marges de manœuvre pour accompagner les adhérents sur de nouvelles méthodes de travail : réflexion sur la programmation pluriannuelle, choix stratégiques sur gestion d'un linéaire de voirie, mise en œuvre du schéma de desserte forestière, etc...

#### ☛ BESOINS EN MOYENS MATERIELS

Pour des questions de réactivité et de disponibilité auprès des territoires, la structure doit se doter de 2 véhicules légers supplémentaires. Ce besoin est à intégrer dans les réflexions du Conseil départemental sur le sujet.

En l'absence d'aboutissement des réflexions, les véhicules devront être acquis.

**Madame la Présidente a indiqué que des véhicules du Département sont disponibles et qu'il serait possible d'affecter rapidement un véhicule à Lozère Ingénierie. L'investissement n'est donc pas opportun sur le budget 2016.**

## Renouvellement du Conseil d'Administration

Enfin, suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, le 2ème collège, celui des collectivités, est à renouveler. En effet, le 1er collège a d'ores et déjà été désigné par le Département, conformément aux statuts.

### ☛ Composition du 2ème collège :

7 membres répartis comme suit :

- 3 pour les communes de – 3 500 habitants + 2 suppléants
- 1 pour les communes de + de 3 500 habitants
- 2 pour les communautés de communes + 1 suppléant
- 1 pour les syndicats

### ☛ Candidats déclarés

Poste	Nbre à pourvoir	Candidat
Commune de – 3 500 habitants	3 +2	Francis CASTAN – Mairie de Bagnols les bains
		Roland SOURNAT – Mairie de Florac
		Régis TURC – Mairie de Badaroux
		Jean Luc GUITON – Mairie de St Germain de Calberte
		Christian PASCON – Mairie de St Paul le Froid
Commune de + 3 500 habitants	1	Pierre LAFONT – Mairie de St Chély d'Apcher
Communauté de communes	2 + 1	Daniel MANTRAND – Terre de Peyre
		Rémi NOEL- Florac Sud Lozère
		Jean François DE JABRUN – Gévaudan
Syndicats	1	Jacques BLANC – SDEE

**L'assemblée générale, après avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité, les candidatures déclarées.**

Lors de sa prochaine séance, le Conseil d'Administration procèdera à l'élection de ses deux-vice présidents et de ses deux secrétaires.